

Entreprises IED de la Région de Bruxelles-Capitale

ENTREPRISE	ADRESSE	ACTIVITE	Chapitre de la directive IED	Code IED-annexe 1 & 7	Intitulé activité IED – annexe 1 & 7
ABATAN - Abattoirs & Marchés d'Anderlecht	Rue Ropsy Chaudron 24 1070 Anderlecht	Abattage d'animaux de boucherie	II	6.4.a	Exploitation d'abattoirs avec une capacité de production supérieure à 50 tonnes de carcasses par jour
Corden Pharma Brussels	Rue de Ransbeek 310 1120 Bruxelles	Synthèse de peptides thérapeutiques	II	4.5	Fabrication de produits pharmaceutiques, y compris d'intermédiaires
SABCA - Société Anonyme Belge de Construction Aéronautique	Chaussée de Haecht 1470 1030 Bruxelles	Construction aéronautique et aérospatiale	II	2.6	Traitement de surface de métaux et matières plastiques utilisant un procédé électrolytique ou chimique, lorsque le volume des cuves affectées au traitement mises en œuvre est supérieur à 30 m ³ .
		Dégraissage et mise en peinture de pièces métalliques destinées à l'aéronautique ou l'aérospatiale	V	Partie 2 – 5 Partie 2- 8	Autre nettoyage des surfaces Autres revêtements y compris les revêtements de métaux
Agence Régionale pour la Propreté	Quai Léon Monnoyer 8	Incinération de déchets ménagers	II	5.2	

	1000 Bruxelles				Élimination ou récupération de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets: a) pour les déchets non dangereux avec une capacité supérieure à 3 tonnes par heure; b) pour les déchets dangereux avec une capacité supérieure à 10 tonnes par jour.
		Incinération de déchets ménagers	IV		
PRODAMTEX	Avenue Antoon Van Oss 1 1120 Bruxelles	Traitement ammoniacal de tissus	II	6.2	Prétraitement (opérations de lavage, blanchiment, mercerisage) ou à la teinture de fibres ou de textiles dont la capacité de traitement est supérieure à 10 tonnes par jour.
AUDI BRUSSELS	Boulevard de la 2ème Armée Britannique 201 1190 Forest	Construction automobile	II	2.6. 6.7	Traitement de surface de métaux ou de matières plastiques par un procédé électrolytique ou chimique, pour lequel le volume des cuves affectées au traitement est supérieur à 30 m ³ . Traitement de surface de matières, d'objets ou de produits, à l'aide de solvants organiques, notamment pour les opérations d'apprêt, d'impression, de couchage, de dégraissage, d'imperméabilisation, de collage, de peinture, de nettoyage ou d'imprégnation avec une capacité de consommation de solvant organique supérieure à 150 kg par heure ou à 200 tonnes par an.
		Revêtement de véhicules neufs	V	Partie 3	Installations de l'industrie de revêtement de véhicules

<p>CERES NV</p>	<p>Avenue de Vilvorde 300, 1130 Bruxelles</p>	<p>Mouture de céréales</p>	<p>II</p>	<p>6.4.b ii</p>	<p>Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus :</p> <p>ii) Uniquement de matières premières végétales, avec une capacité de production supérieure à 300 tonnes de produits finis par jour ou 600 tonnes par jour lorsque l'installation fonctionne pendant une durée maximale de 90 jours consécutifs en un an</p>
<p>Service Distribution Viangros</p>	<p>Rue de la Bienvenue 10 1070 Bruxelles</p>	<p>Production et distribution de composants de repas à base de viande</p>	<p>II</p>	<p>6.4.b iii</p>	<p>Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus :</p> <p>iii) matières premières animales et végétales, aussi bien en produits combinés qu'en produits séparés, avec une capacité de production, exprimée en tonnes de produits finis par jour, supérieure à :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 75 si A est égal ou supérieur à 10, ou — $[300 - (22,5 \times A)]$ dans tous les autres cas <p>où «A» est la proportion de matière animale (en pourcentage de poids) dans la quantité entrant dans le calcul de la capacité de production de produits finis.</p>

					L'emballage n'est pas compris dans le poids final du produit.
Electrabel	Rue Volta, 16 1050 Bruxelles	Turbojet	II	1.1	Industries d'activités énergétiques : Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW
			III		Installation de combustion dont la puissance thermique nominale totale est égale ou supérieure à 50 MW
IPM Press Print	Boulevard Industriel 18 1070 Bruxelles	Imprimerie (offset heatset)	V	Partie 2 - 1	Impression sur rotative offset à sécheur thermique
Prodecor Industrie S.A.	Rue des Lutins 10-14 1190 Forest	Traitement électrochimique des métaux	II	2.6	Traitement de surface de métaux et matières plastiques utilisant un procédé électrolytique ou chimique, lorsque le volume des cuves affectées au traitement mises en œuvre est supérieur à 30 m ³ .
47 entreprises de nettoyage à sec	Territoire de la Région de Bruxelles-Capitale	Nettoyage à sec	V	Partie 2 - 11	Nettoyage à sec